



Syndicat
Intercommunal
d'Énergies
du Département
de l'Aveyron

Département de l'AVEYRON
Arrondissement de RODEZ

Accusé de réception en préfecture
012-200052090-20231116-DELIB20231110-DE
Reçu le 20/11/2023

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 16 novembre 2023

Date de convocation : le 16 octobre 2023

Date d'affichage : 16 novembre 2023

Nombre de membres au Comité Syndical : 50

L'an deux mille vingt-trois, le seize du mois de novembre, à 10h00, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de l'Aveyron s'est réuni, sous la présidence de Sébastien DAVID.

Etaient présents : Monique ALIES -- Alain ANGLES -- Jacques BARBEZANGE -- Magali BESSAOU - Christian BONNET -- Jean Marc CALVET -- Bernard CASTANIER -- Jean-François CLAPIER -- Sylvain COUFFIGNAL -- Sébastien DAVID -- Robert DIEUDE -- Joel ESPINASSE -- Jean-Luc FARJOU -- Bernard GORGEON -- Jean Louis GRIMAL -- Henry CLAUDE -- Christophe LABORIE -- Jean Marie LACOMBE -- Paul MARTY -- Jean Pierre MASBOU -- Bernard NAYRAC -- Alain NOUVIALE -- Jean-Claude SOUYRIS -- Thierry TEULIER -- Christian TIEULIE -- Pierre TIEUIE -- Bernard VERDIER

Etaient absents ou excusés : 23 Dont 3 ont donné procuration

Votes Pour : 30
Votes Contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N° 2023/11/10

DECISION MODIFICATIVE N°1/2023 SUR LE BUDGET SIEDA



Syndicat
Intercommunal
d'Énergies
du Département
de l'Aveyron

DELIBERATION N° 2023/11/10

DECISION MODIFICATIVE N°1/2023 SUR LE BUDGET SIEDA

Monsieur le Président indique qu'il convient de prévoir quelques dépenses et recettes complémentaires dans le cadre de cette décision modificative N°1/2023 sur le budget principal SIEDA

<u>DEPENSES</u>	<u>1 455 000</u>
Délégation fonds chaleur	300 000
611 ENTRETIEN EP	100 000
6226 HONORAIRE	10 000
4581 AUTOCONSO	25 000
2041482 SUBVENTION AUTOCONSO	20 000
4581 ENTEP	1 000 000
2315-1421	200 000
2315-1423	-200 000
<u>RECETTES</u>	<u>1 455 000</u>
DELEGATION FONDS CHALEUR	300 000
PARTICIPATION COMMUNES EP	90 000
AUTRES ORGANISMES	20 000
CONCESSIONS	20 000
4582 AUTOCONSO	25 000
4582 ENTEP	1 000 000

Après avoir ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical autorise Monsieur le Président à mettre en place cette décision modificative N°1/2023 de 1 455 000 €.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Et Publication ou notification

Du 20 Novembre 2023

